



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022 A 20H30

Étaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Laurence DANTAN, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Florence GAUTHIER, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHET, Sylvie PI-TOU, Mathieu REDOUIN, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Joseph D'ORSO, Florence GAUTHIER, Charlotte LOISEAU, Mary VOISIN.

Madame Nelly GUILLABEAU a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2022 – 9, 10, 11, 12, 13, 14 :

Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé, du lotissement, du lotissement guinguette 4 : compte de gestion de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal approuve les 6 comptes de gestion.

Délibération n ° 2022 – 15, 16, 17, 18, 19, 20 :

Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé, du lotissement, du lotissement guinguette 4 : compte administratif 2021

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LAUBERT, approuve le compte administratif 2021 du **budget principal** de la commune dont les sections présentent les dépenses et les recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	1 171 771,44 €
	Recettes :	2 696 615,19 €
	Excédent :	1 524 843,75 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	892 892,68 €
	Recettes :	739 956,21 €
	Déficit :	152 936,47 €
restes à réaliser	Déficit :	86 873,00 €

Pour le service annexe de l'**assainissement**, la section d'exploitation en 2021 est excédentaire de 144 585,71 € et la section d'investissement est excédentaire de 369 410,26 € et le solde des restes à réaliser est négatif pour 50 110 €.

Pour le budget annexe de l'**agence postale**, la section de fonctionnement est excédentaire de 34 931,46 € et la section d'investissement a un résultat néant.

Pour le budget de la **maison de santé**, la section de fonctionnement est excédentaire de 22 139,17 € et la section d'investissement est déficitaire de 13 432,55 € et les restes à réaliser néant.

Pour le budget annexe du **Lotissement**, la section de fonctionnement a un résultat excédentaire de 9 699,93 € et la section d'investissement est déficitaire de 22 339,99 € et les restes à réaliser néant.

Pour le budget annexe du **Lotissement Guinguette 4**, la section de fonctionnement a un résultat déficitaire de 19 935,00 € et la section d'investissement est déficitaire de 14 199,15 € et les restes à réaliser néant.

Tous les comptes administratifs ont été approuvés par l'ensemble des votants.

Délibération n ° 2022 – 21, 22, 23, 24 :

Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé : affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021

Les excédents 2021 de la section de fonctionnement serviront à financer en 2022 les dépenses de même nature.

Délibération n ° 2022 – 25, 26, 27, 28, 29, 30 :

Budgets principal et des services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé, du Lotissement, du Lotissement guinguette 4 : exercice 2022

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 427 215 € pour la section de fonctionnement et à 1 520 137 € pour la section d'investissement. Le budget principal est voté à l'unanimité.

Le budget du service annexe de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 256 086 € pour la section d'exploitation et à 1 293 835 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe de l'agence postale s'équilibre à la somme de 39 930 € pour la section de fonctionnement et à 15 000 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe de la maison de santé s'équilibre à la somme de 37 200 € pour la section de fonctionnement et à 27 132,55 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe du Lotissement s'équilibre à la somme de 22 339,99 € pour la section de fonctionnement et à 27 423,11 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe du Lotissement – Guinguette 4 s'équilibre à la somme de 312 418,15 € pour la section de fonctionnement et à 258 330,75 € pour la section d'investissement.

L'ensemble des budgets annexes ont été votés à l'unanimité.

Délibération n° 2021 – 31 :

Vote du taux de la redevance d'assainissement pour 2022/2023

La redevance d'assainissement est fixée à 1,02 € le m² d'eau consommée pour les consommations de Juillet 2021 à juin 2022 pour la commune déléguée d'Oucques.

Délibération n° 20201– 32 :

Taux d'imposition 2022

Suite à la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le conseil municipal a voté le maintien des taux et seront donc de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,76 % (taux 2020 de la commune : 19,36 % et taux du département : 24.40 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,56 %.

Délibération n° 2022 – 33 :

Voirie communale : mise à jour du tableau

Le conseil municipal a validé la mise à jour des longueurs de la voirie communale des 4 communes déléguées. Cette actualisation permettra la mise à jour des informations pour le versement des dotations de l'Etat.

Délibération n° 2022 – 34 :

Assainissement – schéma directeur des eaux usées : choix de l'entreprise

Le conseil municipal retient l'offre de la société Audi Environnement de Vivonne (86) pour un montant HT de 73 040 €

Délibération n° 2022 – 35 :

Défense Extérieure Contre l'Incendie : organisation du service communal

Le conseil municipal valide l'organisation du service communal pour la défense extérieure contre l'incendie.

Délibération n° 2022 – 36 :

Guerre en Ukraine : subvention communale

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 2 000 € à la protection civile de Loir et Cher qui se chargera d'acheter le matériel nécessaire pour aider le peuple Ukrainien.

Délibération n° 2022 – 37 :

Mise à disposition du service technique au syndicat d'adduction d'eau potable

Le conseil municipal accepte la mise à disposition du service technique pour des besoins ponctuels du Siaep moyennant un coût horaire de 20 €.

Délibération n° 2022 – 38 :

Unité de méthanisation Blois Nord : avis sur le plan d'épandage

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au plan d'épandage de l'unité de méthanisation Blois Nord, la commune est concernée pour une parcelle.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 5 Avril 2022

Le Maire,

Joël Naudin



Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE

Tél : 02 54 23 11 00 – mairie.de.oucques@wanadoo.fr